

États financiers de

**L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES PRODUCTEURS DE
SEMENCES**

Période clos le 31 janvier 2019



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du l'Association canadienne des producteurs de semences

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des producteurs de semences (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 janvier 2019;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 janvier 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

7 juillet 2019

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

États financiers

Période clos le 31 janvier 2019

États financiers

État de la situation financière.....	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution de l'actif net.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes afférentes aux états financiers.....	5
Tableau des frais généraux et administratifs.....	14
Tableau des contributions et charges du projet.....	15

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

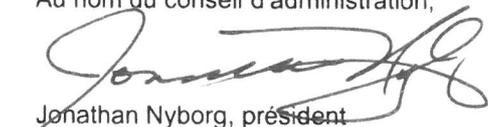
État de la situation financière

Au 31 janvier 2019, avec informations comparatives de 30 avril 2018

	2019	2018
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	547 855 \$	16 929 \$
Débiteurs (note 6)	618 522	546 250
Charges payées d'avance	95 904	79 371
	<u>1 262 281</u>	<u>642 550</u>
Placements (note 2)	1 456 433	1 695 345
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 3)	259 201	318 241
Actif reporté au titre du régime de retraite (note 7)	103 215	89 620
	<u>3 081 130 \$</u>	<u>2 745 756 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	626 176 \$	295 797 \$
Produits reportés	58 678	144 854
	<u>684 854</u>	<u>440 651</u>
Apports reportés destinés à l'achat d'immobilisations (note 5)	14 055	74 010
Actif net (note 8)		
Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	245 146	244 231
Non affecté	2 137 075	1 986 864
	<u>2 382 221</u>	<u>2 231 095</u>
Engagements (note 9)		
	<u>3 081 130 \$</u>	<u>2 745 756 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Jonathan Nyborg, président



G. Chancey, directeur général

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État des résultats

Période clos le 31 janvier 2019, avec informations comparatives de l'exercice clos le 30 avril 2018

	2019	2018
Produits		
Frais de superficie	1 312 385 \$	1 342 303 \$
Évaluation pour les inspections ACIA	195 891	230 057
Frais de superficie des succursales	480 049	446 789
Droits d'adhésion des succursales	146 780	150 025
Frais de service à la clientèle	429 014	388 496
Droits d'adhésion	699 400	716 700
Frais de parcelle	87 120	85 950
Divers	229 214	206 637
Contributions du projet <i>AgriRisk</i> (tableau)	–	480 783
Contributions du projet <i>AgriMarketing</i>	–	158 091
	3 579 853	4 205 831
Charges		
Frais généraux et administratifs (tableau)	2 676 150	2 610 235
Frais des succursales payer	626 829	596 814
Inspections ACIA	195 641	230 057
Frais du projet <i>AgriRisk</i> (tableau)	–	480 783
Frais du projet <i>AgriMarketing</i>	–	158 091
	3 498 620	4 075 980
Excédent des produits sur les charges, avant les éléments ci-dessous	81 233	129 851
Autres produits (charges)		
Amortissement des apports reportés destinés à l'achat d'immobilisations	59 955	139 422
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	–	(2 327)
	59 955	137 095
Excédent des produits sur les charges	141 188 \$	266 946 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État de l'évolution de l'actif net

Période clos le 31 janvier 2019, avec informations comparatives de l'exercice clos le 30 avril 2018

	Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	Non affecté	2019 Total	2018 Total
Solde déclaré	244 231 \$	1 986 864 \$	2 231 095 \$	2 063 367 \$
Excédent des produits sur les charges	–	141 188	141 188	266 946
Réévaluations relatives au passif du régime de retraite	–	9 938	9 938	(99 218)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	51 692	(51 692)	–	–
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(110 732)	110 732	–	–
Amortissement des apports reportés destinés à l'achat d'immobilisations	59 955	(59 955)	–	–
Solde à la fin du période	245 146 \$	2 137 075 \$	2 382 221 \$	2 231 095 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État des flux de trésorerie

Période clos le 31 janvier 2019, avec informations comparatives de l'exercice clos le 30 avril 2018

	2019	2018
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	141 188 \$	266 946 \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	110 732	199 114
Amortissement des apports reportés destinés à l'achat d'immobilisations	(59 955)	(139 422)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	–	2 327
Diminution (augmentation) de l'actif reporté au titre du régime de retraite	(13 595)	16 425
Variation du fonds de roulement hors trésorerie	155 398	(279 542)
	333 768	65 848
Activités d'investissement		
Diminution des placements	238 912	71 664
Activités de financement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(51 692)	(139 999)
Réévaluations relatives au passif du régime de retraite	9 938	(99 218)
	(41 754)	(239 217)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	530 926	(101 705)
Trésorerie au début du période	16 929	118 634
Trésorerie à la fin du période	547 855 \$	16 929 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers

Période clos le 31 janvier 2019

L'Association canadienne des producteurs de semences (l' « Association ») offre des services de lignage des grandes cultures, de concert avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à plus de 4 000 producteurs de semences au Canada.

L'Association a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et depuis le 30 juillet 2013, ses statuts sont dressés conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

S'agissant d'un organisme de bienfaisance, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncés dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – *Comptabilité* et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

a) Méthode comptable

L'Association applique la méthode du report s'appliquant aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

Les produits tirés des honoraires et de la vente de rapports de production sont constatés lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus. Les apports destinés à l'achat des immobilisations corporelles et incorporelles sont reportés et amortis dans les résultats à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations achetées.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les placements sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Association choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2019

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Association ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

c) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles achetées sont comptabilisées au coût. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation corporelle et incorporelle ne contribue plus à la capacité de l'Association de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire au taux annuel de 10 % pour le mobilier et de 25 % pour le matériel informatique et les immobilisations incorporelles.

d) Coûts et obligations au titre des régimes de retraite

L'Association offre un régime de retraite à prestations déterminées qui couvre une partie de ses employés. Les prestations sont fondées sur les années de service ainsi que sur la rémunération de l'employé pendant ses trois meilleures années.

L'Association offre aussi un régime de retraite à cotisations déterminées, qui verse des prestations de retraite à ses employés. Le coût du régime à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations devant être faites au cours de chaque période.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2019

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Coûts et obligations au titre des régimes de retraite (suite)

L'Association utilise la méthode de la constatation immédiate pour comptabiliser s régime à prestations déterminées. Elle comptabilise les obligations afférentes à ce régime à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (laquelle tient compte des hypothèses utilisées par la direction aux fins de capitalisation, de la croissance d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des actifs du régime, lesquels sont constatés à leur juste valeur, et de l'obligation au titre des prestations constituées coïncide avec la clôture de l'exercice de l'Association.

Entre les évaluations actuarielles, l'Association applique la technique d'extrapolation pour estimer l'obligation au titre des prestations constituées. Elle comptabilise cette obligation après en avoir déduit la juste valeur des montants du régime, en tenant compte de toute provision pour moins-value dans l'état de la situation financière de fin d'exercice.

Le coût annuel des prestations est comptabilisé dans l'état des résultats et les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans les apports reportés.

La capitalisation du régime de retraite est conforme aux exigences légales et aux méthodes actuarielles normalisées. L'actif du régime de retraite est employé à l'achat de rentes viagères au profit des employés au moment de la retraite lorsque les prestations du régime sont majorées. Des rentes supplémentaires sont achetées au profit des employés retraités.

e) Opérations de change

Les opérations réalisées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont constatés en résultat.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues tous les ans et lorsque des corrections deviennent nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2019

2. Placements

Les placements se composent des titres suivants :

	2019	2018
Certificats de placement garantis	700 901 \$	697 885 \$
Épargnes à intérêt élevé	124 695	321 648
Placements à long terme		
Titres d'État à revenu fixe	234 053	229 855
Titres à revenu fixe de sociétés	195 429	193 881
Actions	197 656	197 498
Fonds d'actions	–	48 564
Intérêts courus sur les placements	3 699	6 014
Total des placements	1 456 433 \$	1 695 345 \$

Les certificats de placement garantis présentent des taux d'intérêt allant de 1,65 % à 3,00 % et ont des dates d'échéance allant de juin 2019 à janvier 2023. Les titres présentent des taux d'intérêt allant de 1,0 % à 4,85 % et ont des dates d'échéance allant de juillet 2019 à juin 2028.

3. Immobilisations corporelles et incorporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2019 Valeur comptable nette	2018 Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Mobilier et matériel	92 713 \$	49 117 \$	43 596 \$	46 152 \$
Améliorations locatives	118 893	76 641	42 252	62 250
Ordinateurs	269 125	204 298	64 827	61 224
	480 731	330 056	150 675	169 626
Immobilisations incorporelles	1 078 516	969 990	108 526	148 615
	1 559 247 \$	1 300 046 \$	259 201 \$	318 241 \$

Au 30 avril 2018, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 1 507 555 \$ et à 1 189 314 \$.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2019

4. Crédoiteurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, l'Association n'avait aucune somme à payer au titre des remises gouvernementales ou des cotisations sociales.

5. Apports reportés destinés à l'achat d'immobilisations

	2019	2018
Solde au début de l'exercice	74 010 \$	213 432 \$
Moins : Amortissement	59 955	139 422
Solde à la fin de l'exercice	14 055 \$	74 010 \$

6. Débiteurs

	2019	2018
Comptes clients	312 443 \$	22 143 \$
Taxes à la consommation à recevoir	33 335	92 317
Contributions du projet à recevoir	276 601	433 074
	622 379	547 534
Provision pour créances douteuses	(3 857)	(1 284)
	618 522 \$	546 250 \$

7. Actif/passif reporté au titre des régimes de retraite

L'Association administre les régimes de retraite de ses employés, qui consistent en des régimes à prestations déterminées et à prestations déterminées enregistrés auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et qui couvrent la plupart des employés de l'Association.

La dernière évaluation actuarielle a eu lieu en date du 30 novembre 2017. La dernière extrapolation fondée sur les hypothèses actuelles a été réalisée au 31 janvier 2019. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation doit être produite en date du 31 juillet 2019, conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario).

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2019

7. Actif/passif reporté au titre des régimes de retraite (suite)

Dans le cadre des règles régissant les régimes soumis à la réglementation provinciale, ceux-ci doivent satisfaire à certaines exigences de solvabilité qui supposent la dissolution et la liquidation du régime à la date de l'évaluation. Les résultats de l'évaluation actuarielle réalisée au 30 novembre 2017 aux fins de capitalisation faisaient état d'un excédent de 51 973 \$ selon l'approche de solvabilité et d'un déficit de 354 040 \$ selon l'approche de continuité, d'après des hypothèses économiques valables au 30 novembre 2017.

Le rapprochement entre l'état de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées et le montant constaté dans les états financiers s'établit comme suit :

	2019	2018
Juste valeur de l'actif du régime	4 597 159 \$	4 626 094 \$
Obligation au titre des prestations constituées	(4 493 944)	(4 536 474)
	103 215 \$	89 620 \$

a) Actif du régime

	2019	2018
Juste valeur de l'actif au début de l'exercice	4 626 094 \$	4 607 664 \$
Rendement réel de l'actif	131 385	154 204
Cotisations de l'employeur	28 987	113 856
Cotisations des employés	11 513	14 498
Prestations versées	(200 820)	(264 128)
Juste valeur de l'actif à la fin de l'exercice	4 597 159 \$	4 626 094 \$

La charge liée au régime de retraite à prestations déterminées pour l'exercice s'élève à 33 397 \$ (31 063 \$ en 2018) et elle est comprise dans la charge des avantages sociaux qui figure dans le Tableau des frais généraux et administratifs.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2019

7. Actif/passif reporté au titre des régimes de retraite (suite)

b) Obligation au titre des prestations constituées

	2019	2018
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	4 536 474 \$	4 501 619 \$
Augmentation de l'obligation	40 539	51 394
Prestations versées	(200 820)	(264 128)
Intérêts	187 130	247 589
Perte actuarielle	(69 379)	–
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	4 493 944 \$	4 536 474 \$

c) Actif des régimes

L'actif des régimes est investi dans les titres suivants au 31 janvier :

	2019	2018
Trésorerie et équivalents	4 %	3 %
Titres à revenu fixe	39 %	37 %
Actions canadiennes	27 %	29 %
Actions étrangères	30 %	31 %

d) Hypothèses

Les hypothèses importantes suivantes ont servi à la comptabilisation du régime de retraite à prestations déterminées au 31 janvier :

	Régime de prestations de retraite	
	2019	2018
Obligation au titre des prestations constituées :		
Taux d'actualisation	5,50 %	5,50 %
Hausse du taux de rémunération	2,00 %	3,25 %
Coût des prestations :		
Taux d'actualisation	5,50 %	5,50 %
Rendement prévu de l'actif du régime	5,50 %	5,50 %
Hausse du taux de rémunération	3,25 %	3,25 %

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2019

8. Actif net

L'Association considère son capital comme étant son actif net. Son objectif général à l'égard du capital consiste à financer les immobilisations corporelles et incorporelles, la recherche et les activités courantes.

L'Association n'est pas assujettie à des exigences de l'extérieur en fait de capital et sa stratégie globale en la matière est inchangée depuis l'exercice clos le 30 avril 2018.

9. Engagements

L'Association loue des locaux pour bureaux et du matériel aux termes de contrats de location-exploitation échéant entre le 31 mai 2018 et le 31 octobre 2021. Les paiements annuels minimaux pour chacun des trois prochains exercices se répartissent comme suit :

2020	103 581 \$
2021	35 881
2022	4 449
	<hr/>
	143 911 \$

10. Risques financiers et concentration du risque de crédit

a) Risque de change

L'Association est exposée à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change et de leur volatilité. Dans le cours normal de ses activités, l'Association a acheté des placements libellés en dollars américains de 39 233 \$ (37 984 \$ en 2018). À l'heure actuelle, l'Association ne conclut pas de contrats à terme de gré à gré afin d'atténuer ce risque.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Association gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de pouvoir disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2019

10. Risques financiers et concentration du risque de crédit (suite)

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Association est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs. L'Association évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de toutes les sommes qui ne sont pas recouvrables. Les montants inclus dans la provision pour créances douteuses sont donnés à la note 6.

d) Risque de taux d'intérêt

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. De plus amples renseignements sur les placements à taux fixe sont donnés à la note 2.

e) L'Association estime ne pas encourir de risque de change important découlant de ses instruments financiers.

Les expositions au risque n'ont pas changé depuis 2018.

11 Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2018 ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Tableau des frais généraux et administratifs

Période clos le 31 janvier 2019, avec informations comparatives de l'exercice clos le 30 avril 2018

	2019	2018
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	110 732 \$	199 114 \$
Assemblée générale annuelle	187 405	142 913
Créances douteuses	2 572	2 178
Services contractuels	125 527	75 829
Traitement des données	91 450	107 735
Avantages sociaux	213 833	255 149
Honoraires	83 500	63 000
Assurances	26 466	38 763
Internet et service du site Web	9 364	16 340
Droits d'adhésion	9 956	26 552
Fournitures de bureau et papeterie	18 141	14 851
Postes	10 819	13 151
Présentations et commandites	11 330	3 200
Imprimerie	5 770	4 469
Honoraires professionnels	56 560	50 219
Matériel de promotion	–	649
Publicité	21 955	21 358
Loyer	79 595	106 048
Location de matériel	12 361	18 389
Salaires	803 540	881 561
Projets spéciaux	247 275	107 231
Abonnements	243	398
Développement technique et développement des données	89 426	105 274
Téléphone	8 007	9 305
Frais de déplacement des administrateurs	308 913	235 831
Déplacements du personnel	141 410	110 728
	2 676 150 \$	2 610 235 \$